

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions des l'articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'avis d'appel d'offres national Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales n°05/2025, ayant pour objets:

**1-ACQUISITION D'UN CAMION POUBELLE**

Publié sur la presse a partir du 09/10/2025 dans ESSAKR on arab et apparcu dans AUJOURD'HUI NEWS du 09-10-2025 en France, qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières, le Projet est Conficé provisoirement comme suit:

PROJETS	ENTREPRISE	MATRICULE FISCAL	La Note de l'Offre Technique	OFFRE FINANCIERE EN T.T.C	DELAI DE REALISATION	OBSERVATION
1- ACQUISITION D'UN CAMION POUBELLE	ETS YANISS MOTORS GLOBALE CITE 20 ADUT SIDI RACHED TIPASA	189090105517156	110/93	16.800.000.00	55 jours	Qualifié et moins distante

Aussi et conformément aux dispositions du décret Présidentiel ci-dessus, tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de Mérahna, dans les dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.

Pour les Autres soumissionnaires non retenues, Ces derniers sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jour à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.